



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 à 20 heures 00

Convocation du 04.12.2018

L'An deux mille dix-huit, le 12 Décembre, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désignée **secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 04.12.2018.

**Présents** : M<sup>me</sup> GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M<sup>me</sup> JEANNET Solange, M. CAILLAUD Didier, M<sup>me</sup> JUBB Noëline, M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle

**Absents excusés** : M<sup>me</sup> BARRET M-Catherine, M. GUIONNET Alain, M<sup>me</sup> RIBETTE Gisèle, M. BAXTER Charles qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> GONTIER Nicole.

**Absent** : M. COYAT Gérard.

M<sup>me</sup> GONTIER informe l'Assemblée des remarques de M<sup>me</sup> BARRET (travaux dans l'église et stationnement Place des Carmes). Ces sujets seront traités dans les questions diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

### **L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :**

#### **Participation aux frais de fonctionnement des écoles de NOUIC et de VAL d'ISSOIRE :**

La municipalité participe aux frais de fonctionnement des écoles où sont scolarisés les enfants de la commune.

-2 enfants sont scolarisés à NOUIC pour un montant de 373,50 €

-1 enfant est scolarisé à VAL d'ISSOIRE pour un montant de 330 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de régler les montants de ces frais.

#### **Approbation du rapport de la CLECT** : (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Charges Transférées).

M<sup>me</sup> GONTIER donne lecture du rôle de la CLECT et de la conclusion de ce rapport.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 20 Septembre 2018 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

#### **Convention de mise à disposition du service commun « Autorisations et Droit des sols » de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche :**

La loi ALUR a conduit la Communauté de Communes du Haut Limousin à mettre en place un service commun pour assurer l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme à la place des services de l'Etat.

-2 agents de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche assurent désormais ces missions ainsi que les démarches relatives au PLUI.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette convention, autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

#### **Convention pour le service commun « Prévention et Sécurité » :**

Par délibération du 06 Février 2017, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a créé un poste de technicien territorial dans le cadre de la mise en place d'un service commun « Prévention et Sécurité ».

Le montant de la participation des communes a été déterminé de la façon suivante :

- Emploi : 2/3 de 35 h

- 1/3 pour la Communauté de Communes et 2/3 répartis sur les 43 Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention pour le service commun « Prévention et Sécurité » et autorise le Maire à signer la présente convention.

## **Autorisation de signature de la charte des Plus Beaux Villages de France :**

M<sup>me</sup> GONTIER donne lecture des conclusions de l'expertise de la Commission Qualité des « Plus Beaux Villages de France », des résultats du vote et des réserves émises.

MORTEMART reste classé parmi les « Plus Beaux Villages de France » jusqu'en 2024, avec 6 voix pour le maintien sans réserve et 15 voix pour le maintien avec réserves. Les réserves portent sur l'aspect esthétique du « bâti », de l'environnement et du stationnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer la charte qualité 2018 des « Plus Beaux Villages de France » à laquelle notre village satisfait déjà en grande partie.

### **Divers :**

-Travaux d'enfouissement des réseaux

- ✓ 1<sup>ère</sup> tranche : Rue du Tram- fin de la rue de l'Echauguette- Passage du Sénéchal- rue de l'Evêcaud.

Une réunion de chantier a lieu tous les 15 jours avec le SEHV, le Conseil Départemental, l'entreprise CONTAMINE et la Mairie.

- ✓ 2<sup>ème</sup> tranche D 675 et le lotissement se fera dans la foulée.

### **Stationnement Place des Carmes :**

Il est décidé de relancer l'entreprise LABBE TP pour un devis demandé par M. VIVIANT pour la matérialisation du stationnement qui devra être respecté par tous dès son achèvement.

### **Fêtes de Fin d'Année :**

7 bons d'achat de jouets d'une valeur de 30 € ont été offerts aux enfants de moins de 12 ans et 29 colis seront distribués aux anciens de 70 ans et plus.

### **Travaux dans l'Eglise :**

- Pour les vitraux : il est décidé d'attendre la réunion d'attribution des subventions du Conseil Départemental (Janvier 2019) avant de poursuivre les démarches auprès des 2 entreprises qui ont répondu à notre appel d'offres.
- Pour la tribune : il est décidé de privilégier la sécurité et de solliciter 4 entreprises de menuiserie locales pour la réfection du plancher et la sécurisation des poutres et des piliers.

### **Bulletin Municipal 2018 :**

Il est à l'impression et sera distribué en Janvier.

M. CAILLAUD demande que le miroir situé en bordure de la RD 675 soit baissé.

La séance est levée à 22 h 00.